



Premier renouvellement titre de sejour salarie

Par **ahmed gharbi**, le **25/10/2016** à **22:26**

Bonjour,

Je suis de nationalité tunisienne et je suis arrivé en France avec un visa étudiant en 2011
J'ai effectué mon changement de statut salarié et on m'a délivré une carte de séjour d'un an
avec une limitation d'exercer en île de France en 2015.

J'ai déposé ma demande de renouvellement à la préfecture et on m'a refusé la demande de
carte de séjour de 10 ans parce que selon la dame qui m'a reçue "Il faut 3 renouvellement de
titre de salarié d'un an et que le fait que je sois en situation régulière en tant qu'étudiant
depuis 2011 ne compte pas "

et on m'a signifié aussi que je ne peux pas changer d'emploi après ce premier renouvellement
bien que j'ai effectué mon changement de statut suite à un APS.

merci de votre réponse